




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-84**

**Séance publique du**

**17 mars 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230317- lmc1230987-DE-1-1
Date de signature : 22/03/2023
Date de réception : mardi 21 mars 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2025 AVEC  
L'ASSOCIATION ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT D'AIX-EN-PROVENCE ET DU PAYS D'AIX /  
CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

**Secrétaire :** Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES  
Direction Développement Durable et  
Stratégies

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 MARS 2023

-----

Nomenclature : 7.5  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**OBJET** : DÉVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2025 AVEC L'ASSOCIATION ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT D'AIX-EN-PROVENCE ET DU PAYS D'AIX / CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'Atelier de l'Environnement d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix – labellisé Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) – est une structure associative regroupant plus de cinquante associations, qui coordonne et réalise des projets dans le domaine de l'environnement et du développement durable sur le territoire.

Il a statutairement pour objet : *« de coordonner, d'aider et de promouvoir toutes activités liées à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire du Pays d'Aix. Il a pour mission permanente de favoriser la promotion d'actions sociales, éducatives ou culturelles et de coordonner, par une étude en commun des problèmes, les actions des différents intervenants dans les domaines précités ».*

Les secteurs concernés sont les suivants :

- la protection de l'environnement, notamment des sites sensibles et boisés, ainsi que du patrimoine historique urbain,

- les politiques d'aménagement, d'urbanisme et des transports sur le territoire du Pays d'Aix,
- l'action en faveur des économies d'énergie, de la promotion des énergies renouvelables et l'adaptation aux changements climatiques,
- la lutte contre les nuisances, notamment la pollution de l'eau, de l'air et des déchets,
- l'éducation à l'environnement, information et sensibilisation du public.

Il vous est proposé que les objectifs de l'association soient contractualisés dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle pour la période 2023-2025, telle que présentée en pièce jointe, celle relative à la période précédente (2020-2022) adoptée lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 (délibération DL.2019-594) arrivant à échéance au 31 décembre 2022.

Pour l'année 2023, au vu des projets présentés par l'association et compte-tenu de leur caractère d'intérêt public, général et local, retenu par la Ville, une subvention de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros) est proposée.

Compte-tenu des règles d'annualité budgétaire, une nouvelle délibération sera proposée pour chaque année suivante de la convention.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir en conséquence :

- **ADOPTER** la convention pluriannuelle 2023-2025, établie entre la Ville et l'Atelier de l'Environnement d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix – Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) – convention jointe au présent rapport ;
- **ATTRIBUER** à l'association « CPIE » une subvention annuelle d'un montant total de 90 000 € ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer cette convention et tout document afférent.

DL.2023-84 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2025 AVEC  
L'ASSOCIATION ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT D'AIX-EN-PROVENCE ET DU PAYS  
D'AIX / CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT-

Présents et représentés : 55  
Présents : 48  
Abstentions : 0  
Non participation : 3  
Suffrages Exprimés : 52  
Pour : 52  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

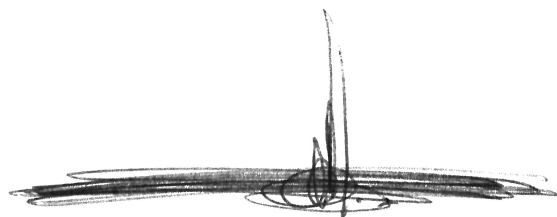
Marc FERAUD Pierre SPANO Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 22 mars 2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLÉES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00